

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

débat déjà connu sur l'opportunité de poursuivre les contrevenants hors de l'espace aérien de Bosnie-Herzégovine.

Evidemment, il existe toujours la possibilité, au lieu de la chasse incertaine dans les airs, de mettre fin aux infractions par la destruction de la flotte aérienne au sol, soit le bombardement des aérodromes et de leurs installations. Puisque qu'une telle opération ne pourrait toucher que les

bases de Banja Luka (réputée être dotée d'une excellente défense), de Serbie et du Monténégro, les implications dépasseraient alors largement l'aspect purement militaire du problème.

Tous ces éléments ne laissent cependant planer aucun doute sur l'issue d'une opération internationale et la partie serbe en est parfaitement consciente – puisque les mesures punitives lui sont de toute évidence réservées, les deux

autres belligérants y échappant. Donc, exposant les risques et difficultés d'une intervention aérienne en Bosnie-Herzégovine, éventuellement contre la «troisième» Yougoslavie, les Serbes veulent faire comprendre qu'une telle solution ne s'appliquera pas sans anicroches, ni sans victimes qu'il faut prendre en compte dès maintenant.

L. M.

Des responsables de l'armée croate confirment en se faisant tirer l'oreille l'achat d'un «certain nombre» d'*Albatros ultra light* de la firme Deutsch tout en prétendant que cette acquisition ne contrevient pas à l'embargo, puisque ces avions entrent dans la catégorie «Sport et amateurisme». Ils ont une cellule en matière plastique avec très peu de métal, leur envergure est de 10,4 m, leur fuselage a 6 m de longueur. La vitesse peut atteindre entre 160 et 200 km/h; Le rayon tactique est de 300 km, le réservoir permettant 600 km de vol. Une piste d'une longueur de 60 à 80 m suffit pour le décollage et l'atterrissage. Des sources croates indiquent que ces avions, enduits d'une peinture spéciale, ne peuvent pas être repérés par les radars. Equipés spécialement pour des vols de reconnaissance, ils reviendraient à 37 500 DM la pièce.

Dans la presse croate, une photographie de l'*Albatros* a paru avec la mention «appareil de reconnaissance croate ultra-léger».



UNION SUISSE ASSURANCES

L'assurance d'être
compris

Siège social
Rue de la Fontaine 1
1211 Genève 3
Tél. 022/317 01 01